RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
****

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
Arrondissement de Parthenay

COMMUNE DE SAINT-AUBIN LE CLOUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures trente heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Président, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoir : 1

Etaient présents : Hervé-Loïc BOUCHER, Stéphane BOURDEAU, Sandrine LARGEAU, Philippe CHAPOT, Julia STILES, Patrice BRANCHU, Fridoline RÉAUD, Hélène CHAIGNEAU, Lydie MARTIN, Thierry SORIN, Josette SAUVÊTRE, Grégory GOYAULT, Brigitte GIGON, Damien GAUVIN, Nadège BRACONNIER et Dimitri PRUDHOMME.

Excusé : Thibault SEIGNEURET a donné procuration à Stéphane BOURDEAU

Absents : **:** Stéphanie CHOPLIN et Christophe MOREAU

Secrétaire de séance : Philippe CHAPOT

Lecture du procès-verbal de la séance du 18 février 2025, adopté à la majorité (2 abstentions).

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2024
- Vote des taux
- Vote des budgets 2025
- Ligne de trésorerie budget annexe réseau de chaleur
- Subvention d'équipement accordée au C.C.A.S
- Adhésion au CRER
- Approbation d'un devis – ACTEA

20 à 24. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Monsieur le Maire rappelle que toutes les grandes lignes de tous les comptes administratifs ont été vu en commission n° 2 la semaine dernière. Il présente les comptes administratifs 2024 du **budget principal** de la commune. Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par SGC de Saint-Maixent-L'École, receveurs, à savoir :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 200 167.65	1 385 259.89	304 752.04	480 153.77

Résultats de clôture		185 092.24		175 401.73
Résultats reportés		590 111.01	53 281.92	
Résultats définitifs		775 203.25		122 119.81

Après présentation de ces comptes, **le maire se retire et cède la présidence** à Stéphane BOURDEAU, 1er adjoint, afin de permettre une discussion libre.

Stéphane BOURDEAU explique le résultat correct de cette année par des recettes qui évoluent positivement notamment sur les valeurs locatives de la commune, les revenus des immeubles avec la Maison de santé, par la baisse des coûts de l'énergie et des combustibles. Les dépenses ont été contrôlées malgré l'augmentation des contrats de prestation avec l'arrivée en fonctionnement de la Maison de santé notamment pour son entretien, des travaux dans des bâtiments publics comme le changement de porte à la cantine et des travaux de voirie (PATA et élagage). Il souligne également la hausse de la prime d'assurance qui augmente sévèrement. Il rappelle également que le résultat d'environ 230 000 € l'année dernière était exceptionnelle avec le don de 70 000 €.

Concernant les principales dépenses d'investissement pour 2024, on peut noter la sauteuse à la cantine, les jeux au plan d'eau, l'achat de columbariums et caves-urnes et la fin de la Maison de santé. Les recettes sont essenti.ellement dues aux versements de la fin des subventions de la Maison de santé : Région et Département. Il reste à percevoir la subvention de l'Union Européenne de 100 000 €.

Le Conseil Municipal

1. constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'unanimité, l'assemblée donne son approbation et le maire reprend la présidence.

***

Budget annexe Lotissement Poupotière 2

Monsieur le Maire souligne que cette année il n'y a pas eu de mouvement sur ce budget : la réservation du dernier terrain en vente est tombée.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2024 du budget du lotissement Poupotière II. Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par SGC de Saint-Maixent-L'École, receveurs, à savoir :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	22 934.15	12 385.38	12 385.38	22 934.15
Résultats de clôture	10 548.77			10 548.77
Résultats reportés	46 612.95			0
Résultats définitifs	**57 161.72**			**10 548.77**

Après présentation de ces comptes, **le maire se retire et cède la présidence** à Stéphane BOURDEAU, 1er adjoint, afin de permettre une discussion libre.

Le Conseil Municipal

1. constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'unanimité, l'assemblée donne son approbation et le maire reprend la présidence.

***

Budget annexe Lotissement Poupotière 3

Monsieur le Maire souligne le même constat pour ce budget : aucun mouvement cette année. Lorsque les 4 derniers terrains seront vendus ce budget devrait avoir un solde positif.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2024 du budget annexe Lotissement Poupotière 3. Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par SGC de Saint-Maixent-L'École, receveurs, à savoir :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	101 753.61	103 365.53	103 355.53	101 753.61
Résultats de clôture		1 611.92	1 611.92	
Résultats reportés	72 590.55			75 872.79
Résultats définitifs	**70 978.63**			**74 260.87**

Après présentation de ces comptes, **le maire se retire et cède la présidence** à Stéphane BOURDEAU, 1er adjoint, afin de permettre une discussion libre.

Le Conseil Municipal

1. constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'unanimité, l'assemblée donne son approbation et le maire reprend la présidence.

***

Budget annexe Lotissement Les Cracottes

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un intérêt pour un jeune couple pour une parcelle : lot n°1.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2024 du budget annexe Lotissement Les Cracottes. Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par SGC de Saint-Maixent-L'École, receveurs, à savoir :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	678 333.06	692 873.36	681 339.41	579 569.90
Résultats de clôture		14 540.30	101 769.51	
Résultats reportés	27 063.84		267 636.64	
Résultats définitifs	**41 604.14**		**369 406.15**	

Après présentation de ces comptes, **le maire se retire et cède la présidence** à Stéphane BOURDEAU, 1er adjoint, afin de permettre une discussion libre.

Le Conseil Municipal

1. constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'unanimité, l'assemblée donne son approbation et le maire reprend la présidence.

***

Budget Réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle que ce budget est soumis à T.V.A. et est régis par un Conseil d'exploitation. Son Président étant présent il est donc le mieux placé pour parler de l'exécution de ce budget. Patrice BRANCHU, Président, explique le résultat exceptionnel de cette année : la trésorerie a décidé que la période de facturation de l'automne (octobre, novembre et décembre), habituellement facturée en début de l'année suivante, soit rattachée à l'exercice 2024.

Il souligne également l'augmentation du prix des plaquettes de bois de 90 à 110 € la tonne.

Après la présentation du compte administratif par Monsieur le Président et le compte de gestion identique élaboré par le receveur municipal, il a été demandé au Conseil d'exploitation, lors de sa séance du 14 mars 2025, d'approuver le compte de gestion et de voter le compte administratif.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	212 860.14	283 336.29	18 536.34	60 931.20
Résultats de clôture		70 476.15		42 394.86
Résultats reportés		16 299.78	49 409.20	
Résultats définitifs		**86 775.93**	**7 014.34**	

Après présentation de ces comptes, **le maire se retire et cède la présidence** à Stéphane BOURDEAU, 1er adjoint, afin de permettre une discussion libre.

Le Conseil Municipal

1. constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'unanimité, l'assemblée donne son approbation et le maire reprend la présidence.

25. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ET DE L'ETAT DE L'ACTIF 2024

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

26. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire rappelle, en application des dispositions de l'instruction budgétaire comptable M57, les comptes administratifs ayant été votés ce jour, qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Compte Administratif 2024 – **Commune**

Le résultat de l'exercice 2024 en section de fonctionnement présente un excédent de **185 092,24** €.
Le résultat cumulé de cette section à la clôture 2024 s'élève à **775 203,25 €.**

Le résultat de l'exercice 2024 en section d'investissement présente un excédent de **175 401,73** €.
Le résultat cumulé de cette section à la clôture 2024 présente un excédent de **122 119,81 €.**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- ✓ Affectation de la somme de **775 203,25 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.**
- ✓ Report de l'excédent de **122 119,81 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.**

Compte Administratif 2024 – **Budget annexe Lotissement Poupotière II**

- Affectation du déficit de **57 161,72 € en report à nouveau** en section de fonctionnement au compte 002.
- Report de l'excédent de **10 548,77 € en report à nouveau** en section d'investissement au compte 001.

Compte Administratif 2024 – **Budget annexe Lotissement Poupotière III**

- Affectation du déficit de **70 978,63 € en report à nouveau** en section de fonctionnement au compte 002.
- Report de l'excédent de **74 260,87 € en report à nouveau** en section d'investissement au compte 001.

Compte Administratif 2024 – **Budget annexe Lotissement Les Cracottes**

- Affectation du déficit de **41 604,14 € en report à nouveau** en section de fonctionnement au compte 002.
- Report du déficit de **369 406,15€ en report à nouveau** en section d'investissement au compte 001.

Compte Administratif 2024 – **Budget annexe Réseau de chaleur**

- Affectation de l'excédent de **79 761,59 € en report à nouveau** en section de fonctionnement au compte 002.
- Report du déficit de **7 014,34 € en report à nouveau** en section d'investissement au compte 001.
- Affectation de la somme de **7 014,34 €** pour l'autofinancement **en section d'investissement au compte 1068**.

27. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2025

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.
Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2024, l'assemblée délibérante peut :
- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

La Commission « finances » propose que les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti (TFB), la Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS) et de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) restent stables en 2025.

Monsieur le Maire souligne que les finances de la commune sont confortables.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025, à savoir :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	29.79 % dont 10.91% pour la part communale
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	35.29 %

28. VOTE DES BUDGETS 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal de la Commune, les budgets annexes des lotissements Poupotière II, Poupotière III et les Cracottes ainsi que du Réseau de Chaleur qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2025 – **COMMUNE** (n° 19800)

Fonctionnement : **2 069 982,79 €**

Investissement : **797 074,45 €**

Stéphane BOURDEAU souligne que c'est un budget prudent. Plusieurs projet avaient été déjà vu en Commission n° 2 notamment les travaux de l'Eglise, des travaux d'éclairage public, à la MPT, aux vestiaires du stade, l'achat de chaises à la salle polyvalente, la réfection du bassin au Village retraite, des panneaux de voirie et les décorations de Noël. On a également inscrit 25 000 € au budget à l'article 2031 pour des frais d'études sur le devenir du camping, dans le programme « Village d'avenir ». Du coté des recettes, nous avons reçu le retour de la TVA avec 219 000 € pour la création de la Maison de santé ce qui a permis d'aller chercher que 306 000 € à la section de fonctionnement pour équilibrer ce budget d'investissement.

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2025 – **Budget Annexe Lotissement Poupotière II** (n° 19802)

Fonctionnement : **69 552,10 €**

Investissement : **22 934,15 €**

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2025 – **Budget Annexe Lotissement Poupotière III** (n° 19803)

Fonctionnement : **174 349,16 €**

Investissement : **177 626,40 €**

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2025 – **Budget Annexe Lotissement Les Cracottes** (n° 19805)

Fonctionnement : **731 132,36 €**

Investissement : **1 062 903,25 €**

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2025 – **Budget Annexe Réseau de chaleur** (n° 19801)

Fonctionnement : **292 870,45 €**

Investissement : **50 937,16 €**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état financier de la commune :
Au 24 mars : il y avait 48 444 € pour le C.C.A.S sur le compte du Trésor Public, pour le budget de la commune 617 000 € et pour la chaufferie 14 872 € qui actuellement achète le bois mais ne sera facturé que dans 2 mois. Au niveau de la commune, l'autofinancement, c'est à dire ce qui reste après avoir exécuté le fonctionnement et qui nous serre à faire des investissements et rembourser les annuités d'emprunt en 2024 est de 151 999 € net. Concernant l'état de l'endettement pour la commune : il reste 2 années où le remboursement est de l'ordre de 49 463 € puis en 2027 un emprunt se termine et les échéances seront de 34 971 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, approuve les budgets primitif 2025 tels que présentés.

29. LIGNE DE TRESORERIE - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Le Président du Réseau de chaleur informe que le contrat de ligne de trésorerie consenti auprès de la Caisse Fédérale du Crédit mutuel océan est arrivé à échéance le 28/02/2025.
Il souligne que l'an dernier cette ligne de trésorerie n'a été utilisée qu'à hauteur de 40 000 € en fin d'année pour acheter le bois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2025 du budget annexe Réseau de chaleur,

Après avis favorables du 14 mars 2025 du Conseil d'exploitation ainsi que de la Commission des finances le 21 mars 2025,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie pour le budget annexe Réseau de chaleur pour un montant de 100 000 €,
- ✓ d'autoriser le Président du Réseau de chaleur à négocier librement les conditions financières du renouvellement de la ligne de trésorerie consenti auprès de la Caisse Fédérale du Crédit mutuel océan,
- ✓ d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

30. Subvention d'équipement accordée au C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, notamment en matière du soutien au logement pour les personnes âgées, il est proposé de lui attribuer une subvention d'équipement communale d'un montant de 15 000 €, au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'accepter pour l'exercice 2025 le versement d'une subvention communale d'équipement au C.C.A.S. de 15 000 € pour la réhabilitation de logements au Village résidence,
- ✓ de prévoir l'imputation de cette dépense à l'article 20415322 au budget primitif principal.

31. Adhésion au CRER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) assure des missions d'intérêt général d'information, de conseil, de formation et d'expertise sur les énergies renouvelables et les économies d'énergies ;

Considérant la nécessité pour le Réseau de chaleur de bénéficier d'un audit technique et économique d'un

équipement utilisant des énergies renouvelables tel que la chaufferie bois qui constituent un enjeu très important pour le territoire ;

Monsieur le maire informe que la chaudière arrive à sa 21ème année et souligne le fait qu'il faut commencer à réfléchir sur le changement de cette chaudière.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au C.R.E.R. pour un montant de 600 € et ainsi pouvoir bénéficier de ses services.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'adhérer au C.R.E.R. pour un montant de 600 €.

32. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – APPROBATION D'UN DEVIS

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des espaces verts de la commune est effectué par ACTEA (entreprise adaptée) du Tallud depuis plusieurs années.
Il propose à l'assemblée le renouvellement du contrat d'entretien pour l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Considérant la nécessité de répondre au besoin de la commune relatif à l'entretien des espaces verts notamment autours du Plan d'eau,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'impliquer dans une action de cohésion sociale, de participer à l'économie solidaire et à lutter contre l'exclusion et la discrimination de personnes en situation de handicap,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le devis du contrat d'entretien 2025 des espaces verts d'ACTEA pour un montant de 20 883,36 €,
- ✓ d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer le devis correspondant,
- ✓ de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

A Saint Aubin le Cloud, le 28 mars 2025

Le Président
Hervé-Loïc BOUCHER

Le Secrétaire de séance
Philippe CHAPOT

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (Deux-Sèvres)